



Photo aérienne du site de la station de conversion à Bourbourg

TRACE DES CÂBLES, SITE DE LA STATION DE CONVERSION ET CONNEXION AU RÉSEAU

La liaison sous-marine traverse le sud de la mer du Nord avant d'atteindre la terre ferme au port de Dunkerque. La liaison sous-marine mesure 32 km dans les eaux françaises (sur environ 140 km de longueur totale).

Au niveau de la côte, la liaison sous-marine sera installée par forage dirigé horizontal (HDD). Cela signifie que les dunes de sable et le canal de navigation (canal des dunes) ne seront pas impactés par l'installation des câbles.

Après le passage de la côte, la liaison sera installée sous terre jusqu'au site de la station de conversion. Le tracé de la liaison souterraine mesure environ 13,5 km de long et comprendra des forages dirigés supplémentaires pour traverser les principales routes, voies ferrées et watergangs. L'ensemble du tracé de la liaison souterraine se trouve dans la circonscription du port de Dunkerque, et il suit les réseaux existants, les routes ou les voies ferrées.

La station de conversion est située sur un terrain de 6,2 ha au sein de la Zone des Grandes Industries (ZGI) du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), à proximité de la jonction des routes A16 et D11. Les bâtiments de la station de conversion, les équipements externes et les voies d'accès au site occuperont environ 3 ha. Les 3,2 ha restants permettront d'installer des câbles souterrains, un bassin de stockage des eaux pluviales et des aménagements paysagers.

La station de conversion sera raccordée au réseau de transport d'électricité français par une liaison souterraine de 3 km et un nouveau poste implanté sur un terrain d'environ 4,5 ha à côté du poste 400 kV existant de Warande à Bourbourg.



Photo aérienne de la zone d'atterrage à Dunkerque

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES PERMIS

GridLink Interconnector Ltd demandera une autorisation environnementale pour la construction du projet d'interconnexion. RTE demandera également sa propre autorisation environnementale pour le raccordement au réseau national.

Les dossiers de demandes d'autorisations environnementales comprendront une étude d'impact sur l'environnement couvrant l'ensemble du projet, de sorte que toutes les questions environnementales soient considérées ensemble de manière globale.

Pour le câble sous-marin, GridLink Interconnector Ltd demandera également des concessions d'utilisation du domaine public maritime. Deux concessions sont nécessaires : une pour les eaux territoriales françaises, du ressort de la Délégation à la Mer et au Littoral (DML), et une autre pour la circonscription du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

D'autres permis seront nécessaires pour les travaux de construction, notamment des permis de construire pour la station de conversion et le poste, et des procédures de déclaration d'utilité publique pour le câble souterrain et le poste de RTE. GridLink et RTE coordonneront les demandes de ces permis avec les autorisations environnementales.

Nous visons à obtenir les permis requis d'ici la fin de 2021, la construction débutant au début de 2022. Le projet d'interconnexion GridLink serait alors construit et opérationnel d'ici 2025.